

TOURISME

A Oléron, le vélo fluidifie le trafic

Envahie de touristes l'été, l'île mise sur un réseau cyclable de 143 kilomètres pour désengorger ses axes routiers.

La communauté de communes de l'île d'Oléron (8 communes, 20 868 hab., Charente-Maritime) a fait de ses voies cyclables, conçues pour le développement touristique, le socle de sa politique de déplacements doux. Dans les années 80, l'Office national des forêts (ONF) introduit les premières pistes cyclables. Le conseil général donne une nouvelle impulsion avec le « plan vélo 1995-2002 ». Les élus insulaires engagent désormais l'extension du réseau cyclable, qui devrait atteindre 143 kilomètres en 2011.

Itinéraires fonctionnels. Depuis 1966, un viaduc (gratuit depuis 1991) relie le continent à l'île, long de 35 kilomètres, large de 15 et culminant à 34 mètres. « L'été, la population passe de 20 000 à plus de 200 000 habitants, qui arrivent tous en voiture, expose Jérôme David, agent technique, chargé des pistes cyclables à la communauté de communes. L'affluence pose des problèmes de sécurité routière, avec les nombreux piétons et l'important trafic de camions du port de pêche de La Cotinière. »

Le premier plan vélo a débouché sur la réalisation de 54 kilomètres



Aujourd'hui, 108 kilomètres de voies cyclables maillent Oléron, contribuant au désengorgement des axes routiers et à l'amélioration de la sécurité.

de pistes, majoritairement en site propre. « La vocation de cet équipement était le tourisme de découverte, indique Jérôme David. Les pistes reliaient le pont à la pointe de Chassiron, en passant par les forêts et les marais, mais évitant les plages. Elles ne déléstaient pas les routes touristiques. C'est pourquoi l'intercommunalité a entrepris un second plan pour desservir, par des itinéraires fonctionnels, les zones touristiques et celles d'hébergement. »

La société d'économie mixte pour le développement de l'Aunis et de la Saintonge, qui a reçu la délégation

de la maîtrise d'ouvrage, estime le coût du premier plan à 4,3 millions d'euros (HT). Le second est évalué à 6,3 millions (HT), financés à 70% par l'intercommunalité et à 30% par le département. Le budget prévisionnel prévoit, en outre, 400 000 euros pour la maîtrise d'œuvre et 900 000 euros pour les acquisitions foncières.

Les études du « plan vélo 2 » ont débuté en 2002 et les travaux en 2005. Il a d'abord fallu s'affranchir des contraintes réglementaires, les espaces naturels de l'île étant sous divers régimes de protection. Puis réaliser les études d'impact, harmoniser les plans locaux d'urbanisme et recueillir l'avis de la commission des sites. Enfin, attendre l'aboutissement de l'enquête publique et de quelques enquêtes parcellaires pour expropriation. Le tracé des itinéraires requiert la coordination de tous. Ainsi, la piste des Alassins relève du conseil général le long de la route départementale, de l'ONF pour la partie forestière et, pour 200 mètres, de la communauté de

communes. « Il faut aussi que les communes anticipent l'enfouissement des réseaux », précise Jérôme David. Aujourd'hui, 108 kilomètres de voies cyclables sillonnent l'île, contribuant au désengorgement des axes routiers et à l'amélioration de la sécurité. « Les familles utilisant des poussettes empruntent naturellement le réseau, observe Jérôme David. » Les pistes rehaussent l'attrait touristique d'Oléron.

Pistes partagées. Il ne sera toutefois pas aisé de tenir l'échéance de 2011. « Certains propriétaires refusent de nous vendre une bande de 10 mètres de large. En cas d'expropriation, nous perdons deux ans », indique Jérôme David. Les nouveaux aménagements sont parfois dégradés. La cohabitation entre cycles et véhicules motorisés sur les pistes partagées est parfois difficile. La question du revêtement des pistes est récurrente. « L'article R.146.2 du Code de l'urbanisme interdit le bitume et le ciment dans les espaces remarquables du littoral, poursuit Jérôme David. Du coup, tous les cinq ans, nous sommes obligés de refaire les pistes en calcaire. » L'intercommunalité vient d'acquiescer un « éco-compteur », afin d'évaluer précisément la fréquentation, visiblement en hausse. Ces données serviront à l'élaboration d'un troisième plan vélo. Enfin, les prochains travaux du viaduc pourraient inclure l'aménagement d'une voie dédiée aux secours et aux cyclistes.

Stéphanie Stoll

TÉMOIGNAGE

Philippe Guimbretière, chef du service tourisme et cadre de vie au conseil général de Vendée

« Un outil de promotion »

« Sur l'île d'Oléron, comme ailleurs, l'offre et la demande se nourrissent. Sur le littoral vendéen, le département prévoit 180 kilomètres de pistes cyclables en site propre, dont 140 sont déjà aménagés, à 80% en site propre. Lors des premières réalisations, nous avons dû démontrer aux services de l'Etat que les pistes amélioraient l'organisation des déplacements et la protection du littoral [loi "Littoral", art. L.146-6 et R.146-4]. Aujourd'hui, le réseau cyclable est devenu un puissant outil de promotion touristique. »

CONTACTS

■ Jérôme David, agent technique, chargé des pistes cyclables à la communauté de communes d'Oléron, tél. : 05.46.47.24.68.
■ Philippe Guimbretière, chef du service tourisme et cadre de vie au conseil général de Vendée, tél. : 02.51.44.26.27.